



Bundesamt für Landwirtschaft  
Office fédéral de l'agriculture  
Ufficio federale dell'agricoltura  
Uffizi federal d'agricultura

## Informations 2005 de la Division Améliorations structurelles



## Table des matières

	Page
Résumé	3
Améliorations structurelles	3
Premiers enseignements tirés de la PA 2007	4
Moyens financiers destinés aux contributions	4
Moyens financiers destinés aux crédits d'investissements	6
Mesures d'accompagnement social	7
Le bois dans les constructions rurales	9
Beaucoup de chemins mènent à Rome	13
Projets en faveur du développement régional et de la promotion des produits indigènes	20
Hüttwilen et Uesslingen-Buch TG: Améliorations foncières et remise de cours d'eau à ciel ouvert dans la vallée de Seebach	27
Remise en état périodique de chemins agricoles à l'exemple du canton de Berne	35

### **Adresse:**

Office fédéral de l'agriculture, Division Améliorations structurelles, Mattenhofstrasse 5, 3003 Berne.

Téléphone : 031/322 25 11  
Fax 031/322 26 34

Secrétariat DAS - Tél. 031/322 26 55  
- Fax : 031/323 02 63  
- E-mail: [ursula.guler@blw.admin.ch](mailto:ursula.guler@blw.admin.ch)  
- Internet <http://www.blw.admin.ch>

### **Page de couverture:**

Commune de Raron VS: Le chemin est fréquenté par les habitants de la commune, les agriculteurs et les amateurs de beaux paysages, de culture et de produits agricoles.

## Résumé

*En 2004, un montant de 95 millions de francs a été disponible pour l'octroi de contributions au titre d'améliorations foncières et de constructions rurales. Les contributions ont principalement été versées pour des remaniements parcellaires, la construction de chemins, des adductions d'eau, la réfection de dégâts occasionnés par les intempéries et des bâtiments d'exploitation. La région de montagne et des collines en a touché 86%. Des crédits d'investissements de 301 millions de francs, prélevés sur le fonds de roulement, ont été octroyés pour des maisons d'habitation et des bâtiments d'exploitation, ainsi que sous la forme de crédits de construction et d'aides initiales. Les prêts accordés au titre de l'aide aux exploitations à des exploitations confrontées à des difficultés financières qui ne leur étaient pas imputables, ainsi que pour des conversions de dettes, se sont chiffrés à 31 millions de francs. Dans le domaine des améliorations structurelles, les expériences faites avec les dispositions légales adoptées dans le cadre de la PA 2002 et avec les adaptations décidées lors de la PA 2007 sont essentiellement positives.*

*Für Bodenverbesserungen und landwirtschaftliche Hochbauten standen im Jahr 2004 Beiträge im Umfang von 95 Millionen Franken zur Verfügung. Die Beiträge wurden hauptsächlich für Landumlegungen, Wegebauten, Wasserversorgungen, die Behebung von Unwetterschäden und Ökonomiegebäude eingesetzt. Sie kamen zu 86% dem Berg- und Hügellgebiet zugute. Aus dem Fonds de roulement wurden Investitionskredite im Umfang von 301 Millionen Franken für Wohn- und Ökonomiegebäude, Baukredite und für die Starthilfe eingesetzt. Die Betriebshilfedarlehen für unverschuldet in Bedrängnis geratene Betriebe und für Umschuldungen betragen 31 Millionen Franken. Die Erfahrungen mit den Gesetzesbestimmungen der Agrarpolitik AP 2002 und den Anpassungen in der AP 2007 sind im Bereich der Strukturverbesserungen überwiegend positiv.*

*Nel 2004 sono stati messi a disposizione 95 milioni di franchi quali contributi per le bonifiche fondiarie e le costruzioni rurali. Principalmente questi contributi sono stati impiegati per raggruppamenti di terreni, costruzione di strade, acquedotti, ripristino di danni legati al maltempo ed edifici d'economia rurale. L'86 per cento di essi è stato destinato alla regione di montagna e collinare. Sono stati stanziati, inoltre, 301 milioni di franchi provenienti dal fonds de roulement quali crediti di investimento per edifici d'abitazione e d'economia rurale, crediti di costruzione e per l'aiuto iniziale. I mutui nel quadro degli aiuti per la conduzione aziendale concessi ad aziende con difficoltà finanziarie non imputabili al gestore hanno raggiunto un importo di 31 milioni di franchi. Le esperienze fatte con le disposizioni di legge della politica agricola PA 2002 e gli adeguamenti nella PA 2007 sono, nell'ambito dei miglioramenti strutturali, prevalentemente positive.*

## Améliorations structurelles

Les améliorations structurelles contribuent à améliorer les conditions de vie et les conditions économiques du monde rural, notamment en montagne et dans les régions périphériques.

Les aides à l'investissement sont accordées pour des mesures aussi bien individuelles que collectives. Deux instruments sont ainsi à disposition :

- les contributions (à fonds perdu) exigeant la participation des cantons, surtout pour des mesures collectives ;
- les crédits d'investissements octroyés sous la forme de prêts sans intérêts, surtout pour des mesures individuelles.

Les aides à l'investissement servent à financer les infrastructures agricoles et permettent d'adapter les exploitations à l'évolution des conditions-cadre. Elles visent également à abaisser les coûts de production, à promouvoir l'écologisation et, partant, à renforcer la compétitivité d'une agriculture tournée vers la production durable. Dans d'autres pays aussi, notamment au sein de l'UE, ces aides figurent au nombre des principales mesures de promotion du milieu rural.

## **Premiers enseignements tirés de la PA 2007**

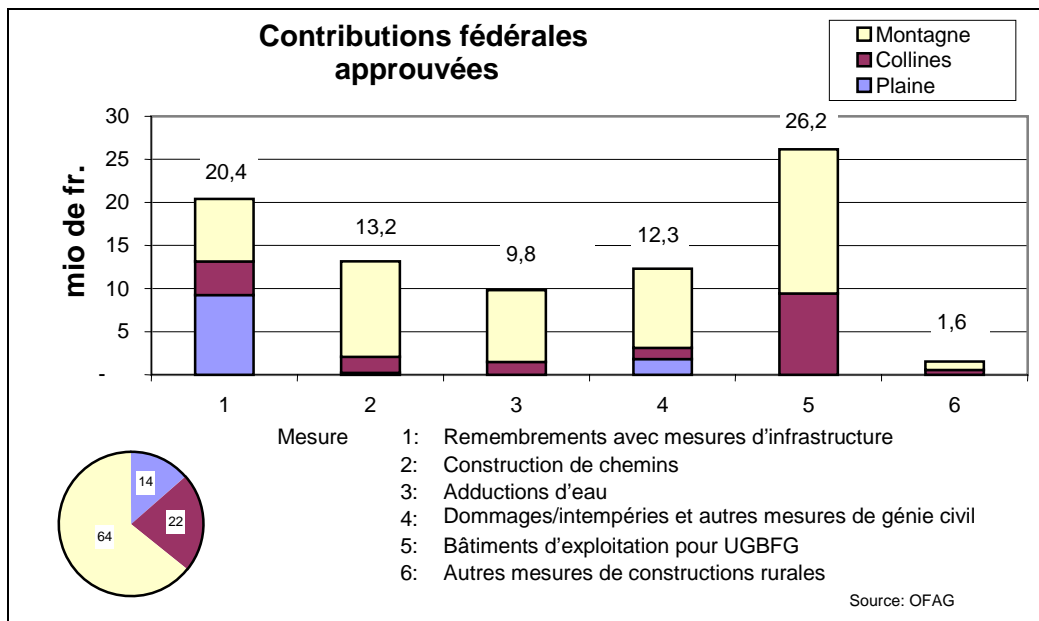
Les expériences faites avec les dispositions légales de la PA 2002, et avec les adaptations apportées par la PA 2007, sont largement positives dans le domaine des améliorations structurelles. En ce qui concerne les mesures individuelles, le changement de critère pour l'entrée en matière, c'est-à-dire le remplacement de la composition du revenu (rapport entre le revenu agricole et l'activité accessoire) par le besoin minimal en main-d'œuvre standard, a simplifié le système de la manière souhaitée, et l'octroi d'un soutien pour la diversification des activités dans le secteur agricole et les branches connexes les a rendues plus souples. Les nouvelles aides accordées pour la remise en état périodique d'améliorations foncières, pour des bâtiments communautaires servant à la commercialisation de produits issus de la région et l'octroi de prêts de démarrage pour la création d'organisations d'entraide paysanne, ont en outre facilité le développement des exploitations agricoles en leur ouvrant de nouvelles perspectives.

Depuis 2004, la L'Agr permet d'accorder un soutien aux projets destinés à encourager le développement régional ou la promotion de produits indigènes et régionaux auxquels l'agriculture participe à titre prépondérant. En créant cette nouvelle mesure, le législateur a voulu renforcer l'orientation régionale de la politique agricole et permettre à l'agriculture de contribuer davantage au développement du milieu rural. En vue de l'élaboration des dispositions d'exécution, l'OFAG a, d'une part, mandaté deux travaux de recherche qui ont été menés à bonne fin et, d'autre part, lancé deux projets pilotes au Tessin (Brontallo) et en Valais (St-Martin), qui sont encore en cours (cf. commentaires, pages 20 à 26).

## **Moyens financiers destinés aux contributions**

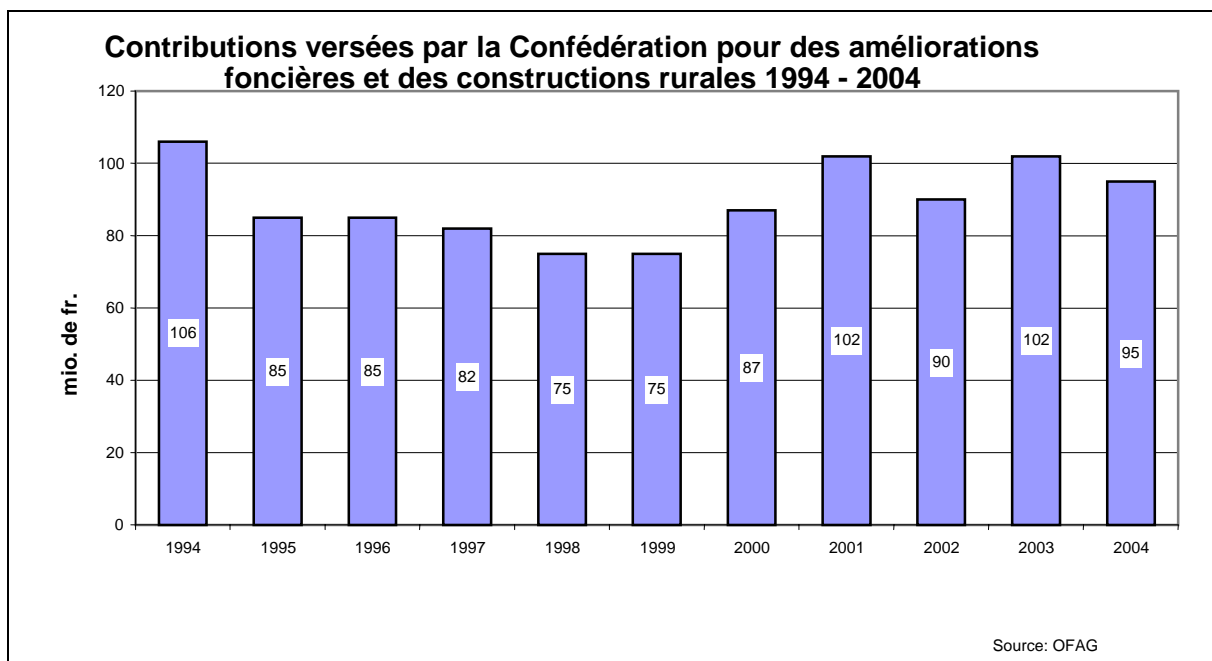
En 2004, le montant disponible pour les contributions au titre des améliorations foncières et des constructions rurales s'est élevé à 98,5 millions de francs. L'OFAG a approuvé de nouveaux projets, qui ont déclenché un volume global d'investissements de 373 millions de francs et pour lesquels des contributions fédérales de 83,5 millions de francs au total ont été versées. Cette somme ne correspond toutefois pas à celle budgétisée dans la rubrique «améliorations foncières et constructions rurales», car il est rare qu'une contribution allouée soit versée la même année et il n'est souvent accordé qu'une seule tranche de crédit (fig. 1).

Fig. 1



En 2004, les moyens financiers alloués sous la forme de contributions ont diminué de 7% par rapport à l'année précédente. Cette diminution s'explique en grande partie par les dépenses qui avaient été nécessaires pour réparer les dommages après les intempéries de 2002. A cette fin, le Parlement avait accordé en 2003 une rallonge de crédit de 7 millions de francs. Néanmoins, le montant des contributions versées en 2004 pour des projets en cours ou achevés s'est élevé à 95 millions de francs (fig. 2).

Fig. 2



## Moyens financiers destinés aux crédits d'investissements

En 2004, les cantons ont accordé 2'159 crédits d'investissements portant sur un montant total de 301,2 millions de francs, dont 86,2% étaient consacrés à des mesures individuelles et 8,8% à des mesures collectives. Dans la région de montagne, des crédits de transition d'une durée maximale de trois ans, appelés « crédits de construction », peuvent en outre être consentis pour des projets communautaires.

<b>Crédits d'investissements en 2004</b>	Nombre de cas	Montant (mio. de fr.)	Part en %
Mesures individuelles	1978	259,7	86,2
Mesures collectives, sans crédits de construction	143	26,3	8,8
Crédits de construction	38	15,2	5,0
<b>Total</b>	<b>2159</b>	<b>301,2</b>	<b>100,0</b>

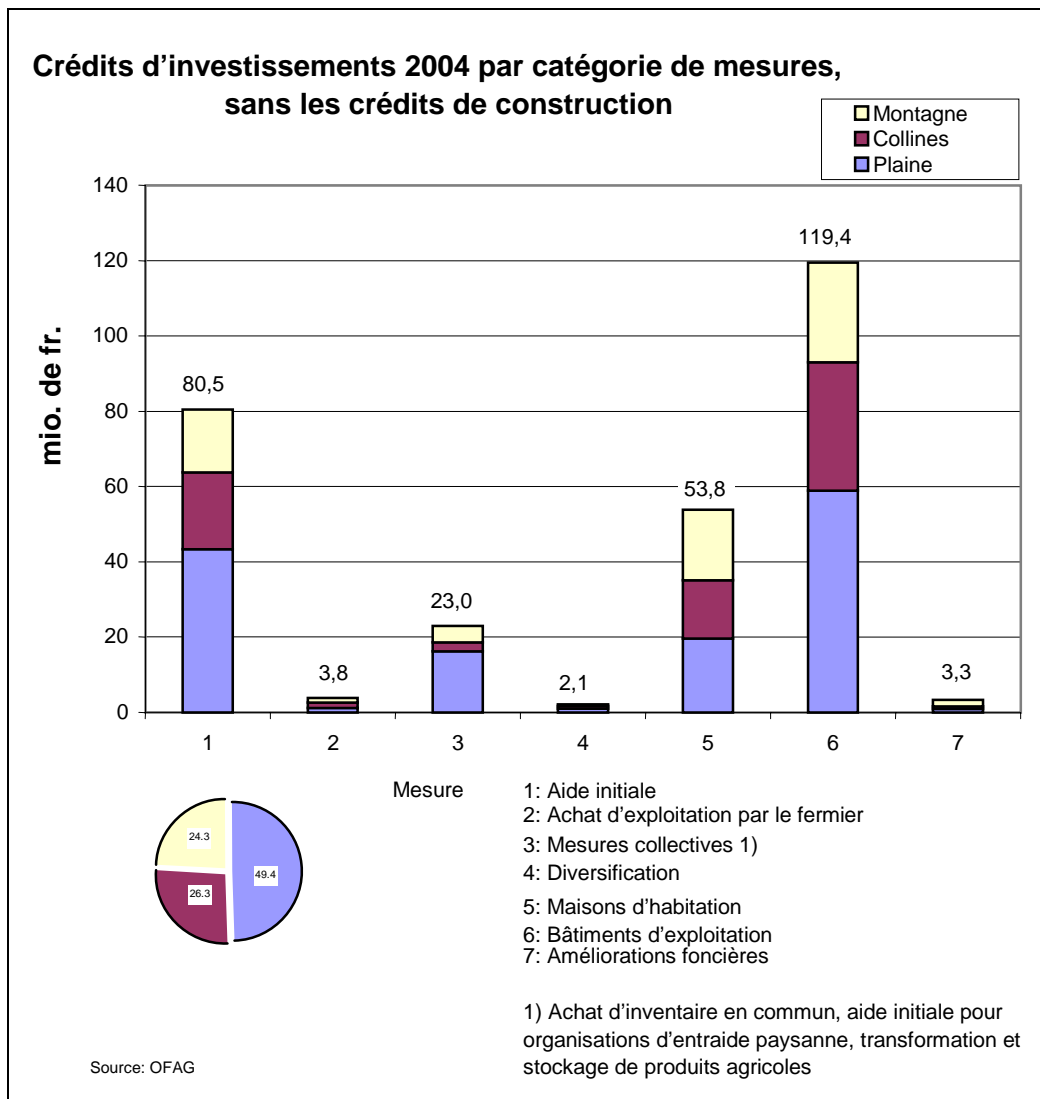
Source: OFAG

Les crédits destinés aux mesures individuelles ont principalement été alloués au titre de l'aide initiale ainsi que pour la construction ou la transformation de maisons d'habitation et de bâtiments d'exploitation. Ils sont remboursés dans un délai de 14 ans en moyenne. Le volume des crédits dédiés à la nouvelle mesure en faveur de la diversification des activités et répartis entre 20 exploitations s'est élevé à 2,1 millions de francs.

Quant aux crédits alloués pour des mesures collectives, ils ont permis notamment de soutenir la réalisation d'améliorations foncières et de mesures de construction (bâtiments et équipements destinés à l'économie laitière ainsi qu'à la transformation et au stockage de produits agricoles).

Le fonds de roulement alimenté depuis 1963 a franchi la barre des 2 milliards de francs. En 2004, la Confédération a mis 76,5 millions de francs à la disposition des cantons. Cette somme, complétée par les remboursements courants, est utilisée pour l'octroi de nouveaux crédits (fig. 3).

Fig. 3



## Mesures d'accompagnement social

### Aide aux exploitations paysannes

Allouée sous forme de prêts sans intérêts, l'aide aux exploitations sert à parer ou à remédier à des difficultés financières passagères dont la faute ne peut être imputée au requérant, de même qu'à la conversion de dettes. De par ses effets, elle correspond à une mesure de désendettement individuelle.

Ainsi, en 2004, des prêts ont été accordés dans 371 cas au titre de l'aide aux exploitations, pour un montant total de 31,2 millions de francs. S'élevant en moyenne à 84'030 francs, ils seront remboursés dans un délai de 10 ans.

Dans 162 cas représentant un total de 4'237'000 francs, des prêts sans intérêts ont été octroyés en vertu de l'ordonnance du 5 novembre 2003 instituant des mesures dans l'agriculture par suite de la sécheresse en 2003 (ordonnance sur la sécheresse). La date butoir de ces mesures était le 31 décembre 2004.

Prêts au titre de l'aide aux exploitations 2004	Nombre de cas	Montant (mio. de fr.)
Conversion de dettes existantes	152	21,9
Difficultés financières extraordinaires à surmonter	57	5,1
Prêts sécheresse au titre de l'aide aux exploitations	162	4,2
<b>Total</b>	<b>371</b>	<b>31,2</b>

Source: OFAG

Alimenté depuis 1963 par des deniers fédéraux et des remboursements, le fonds de roulement s'élève à quelque 202,2 millions de francs, y compris les parts des cantons. Les nouvelles ressources mises à la disposition de ces derniers ont atteint 8,814 millions de francs en 2004. Elles présupposent une prestation équitable des cantons laquelle varie, selon leur capacité financière, entre 20 et 80% de l'aide fédérale. Ajoutés aux remboursements courants, les montants accordés par les pouvoirs publics sont utilisés pour l'octroi de nouveaux prêts.

### **Aides à la reconversion professionnelle**

L'aide à la reconversion professionnelle est une nouvelle mesure d'accompagnement social qui, depuis 2004, facilite aux personnes travaillant de manière autonome dans l'agriculture une reconversion dans une activité non agricole. Elle comprend des contributions aux frais de la reconversion professionnelle et des contributions aux coûts de la vie, et s'adresse aux chefs d'exploitation n'ayant pas encore 52 ans révolus. L'octroi d'une telle aide requiert bien entendu la cessation de l'activité agricole. Selon la formation, la durée de la reconversion professionnelle varie de un à trois ans. Durant l'exercice considéré, quatre personnes ont bénéficié de cette aide dont le montant total s'est chiffré à 401'400 francs ; dans chaque cas, l'exploitation pourra être affermée à long terme. La première tranche des contributions garanties en 2004 a été versée en 2005.

René Weber, section Améliorations foncières, tél. 031/322 26 56  
E-mail: [rene.weber@blw.admin.ch](mailto:rene.weber@blw.admin.ch)



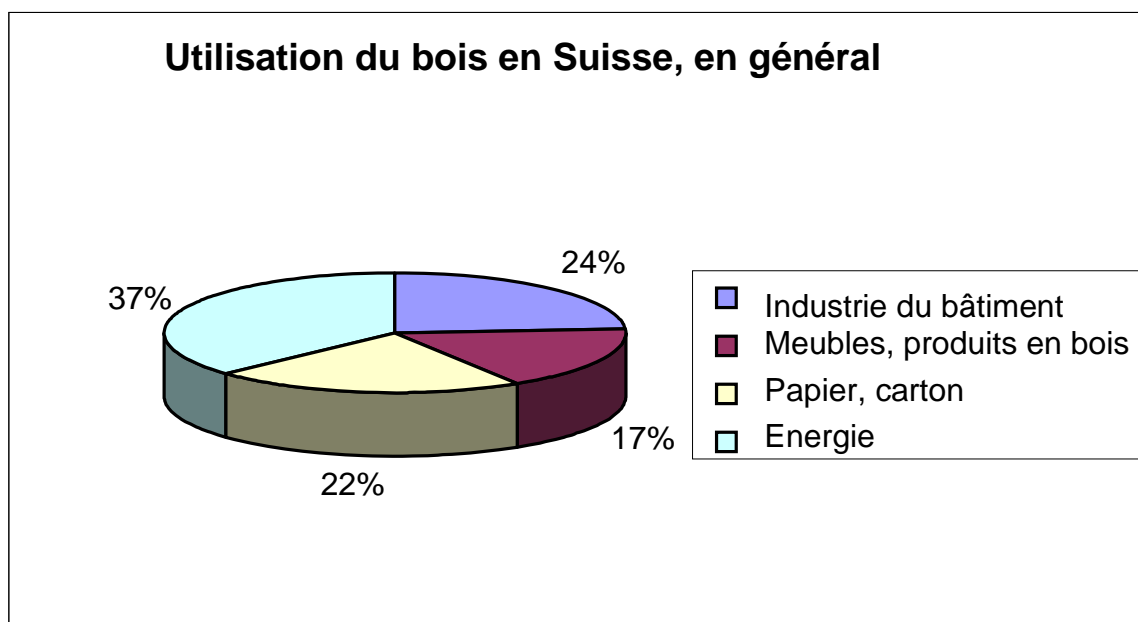
## Le bois dans les constructions rurales

*L'arbre a plus d'une vie. Pendant sa croissance, il fixe de grandes quantités de CO<sub>2</sub> et contribue ainsi à la protection du climat. Il est par ailleurs un élément structurel de nos paysages bucoliques et nous protège contre les forces de la nature. Une fois abattu, il est un excellent matériau de construction; le bois est facile à travailler et se prête donc idéalement aux transformations. Il n'est pas rare que la même pièce soit utilisée trois, voire quatre fois. Enfin, son élimination ne pose aucun problème, et sa combustion produit de l'énergie.*

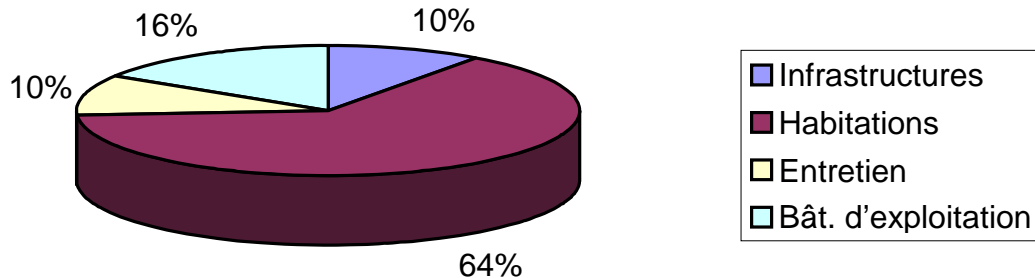
*Das Holz hat viele Leben. Jung, während dem Wachstum, trägt es zum schönen Landschaftsbild bei und schützt das Land vor Naturgewalten. Es bindet zudem grosse Mengen CO<sub>2</sub> und hilft damit dem Klimaschutz. Einmal geschlagen, lässt es sich ausgezeichnet als Baustoff verwenden. Da sich Holzkonstruktionen leicht abändern und anpassen lassen, kann das Holz drei-, viermal eingesetzt werden. Zu guter Letzt lässt es sich leicht entsorgen und ist beim Verbrennen ein ausgezeichnetener Energiespender.*

*Il legno ha molte vite. Il legno giovane durante la crescita contribuisce alla bellezza dal punto di vista paesaggistico e protegge il paesaggio dalle calamità naturali. Inoltre esso assorbe dall'atmosfera grandi quantità di CO<sub>2</sub> e in tal modo contribuisce alla protezione del clima. Una volta tagliato diventa un ottimo materiale da costruzione. Poiché con le costruzioni in legno è possibile effettuare qualsiasi modifica e adeguamento, il legno può essere utilizzato tre, quattro volte. E infine è facilmente smaltibile e se bruciato costituisce un'ottima risorsa energetica.*

Le territoire suisse est couvert de forêt à raison de 29,5 %, soit un total de 1,2 millions d'ha. En 1995, le volume de bois sur pied s'élevait à 354 m<sup>3</sup> par ha. Si l'on prend en compte une croissance de 9,2 m<sup>3</sup> par ha et par an, la production de bois de la forêt suisse s'élève à 11 millions de m<sup>3</sup> par an. Actuellement, seuls 6,2 millions de m<sup>3</sup> sont utilisés chaque année, dont 24 % dans la construction. Le reste sert à la production de chaleur, de papier, d'emballages ou à la fabrication de meubles. La majeure partie du bois employé dans la construction sert aux habitations individuelles ou collectives. Quant aux locaux professionnels, c'est l'agriculture qui utilise le plus de bois avec la construction de bâtiments d'exploitation (tiré de Umweltmaterialien BUWAL Nr. 187 – Wald und Holz).



## Utilisation du bois en Suisse, dans les constructions rurales



### Jadis à la base de toute construction

Durant des siècles, les étables et les granges de nombreuses régions de Suisse, surtout en montagne, étaient construites presque exclusivement en bois. Ce matériau était aussi utilisé pour les planchers, les couches et les crèches. Quant au toit et aux façades, ils étaient recouverts de bardeaux. Ci et là, les fosses à purin et les plates-formes à fumier étaient elles aussi en bois. La durabilité de ces constructions est telle que certaines d'entre elles ont parfois survécu jusqu'à nos jours. Le bois est en effet le matériau de construction idoine, notamment pour les bâtiments agricoles.

Cependant, en raison des exigences plus sévères concernant la garde d'animaux, l'hygiène dans la production laitière ou le climat d'étable, on a peu à peu renoncé à utiliser du bois pour certains éléments des bâtiments: il s'est avéré peu approprié pour les parois d'étables exigeant un entretien facile, les ponts de granges ou encore les plafonds d'étables ignifuges et carrossables. De plus en plus souvent, les étables à stabulation entravée étaient construites avec des murs sandwich et des dalles de plafonds en béton armé avec isolation thermique.

### Tendance à la hausse

Vu l'augmentation des coûts de la construction dans les années 80, il a fallu réaliser des solutions plus simples et utiliser des matériaux faciles à travailler permettant au maître d'ouvrage de fournir de nombreuses prestations propres. Le bois a donc repris le devant de la scène: tout d'abord en Suisse romande avec les « fermes-poteaux » (étables construites en poteaux téléphoniques) sans luxe, ne comportant que les éléments essentiels. Suivirent les ruraux avec stockage des fourrages au sol, puis plus tard les simples « niches à vaches ». La part de charpenterie pouvait ainsi atteindre 30 % des coûts totaux, ce qui permettait des économies sur les travaux d'entrepreneur coûteux.

La part du bois employé chaque année dans les quelque 600 nouvelles constructions ou transformations de bâtiments d'exploitation bénéficiant d'une aide à l'investissement de la Confédération approche à nouveau le maximum possible. La garde de bovins moderne, adaptée aux besoins des animaux, exige des stabulations libres non isolées, ce qui ouvre de belles perspectives à l'utilisation du bois. Grâce aux nouveaux éléments porteurs en bois (lamellé-collé, structures porteuses en bois, meilleure répartition des charges, etc.), on peut

désormais réaliser de grandes portées et intégrer des appareils modernes tels que souffleur télescopique ou grue pivotante.

Les étables non isolées ne posent généralement pas de problèmes statiques et il n'y a pas à craindre d'eau de condensation si le bâtiment est bien conçu. Une grande étanchéité à l'air n'est par ailleurs pas souhaitable. Des éléments de construction entiers tels que les structures porteuses, façades, cloisons, etc. peuvent être préfabriqués. La légèreté du bois facilite tant le transport que le montage. Par contre, d'autres éléments qui étaient construits en bois par le passé, comme les silos pour le fourrage fermenté ou le lisier, ne le sont aujourd'hui plus que rarement en raison des nouvelles exigences techniques. De même, il n'est pas rare que l'on préfère, pour les façades, des tôles profilées thermolaquées de couleur au bois.

### **Habitations en bois**

En Suisse, 11'000 nouvelles habitations familiales sont construites chaque année (Office fédéral de la statistique, 2004), dont 100 nouvelles fermes bénéficiant de crédits d'investissements de la Confédération. L'emploi du bois dans la construction d'habitations agricoles pourrait encore progresser. La construction conventionnelle avec du bois indigène reste cependant onéreuse et requiert de grandes aptitudes des planificateurs et des constructeurs. Les standards actuels (chauffage dans tous les locaux) exigent de bonnes connaissances en physique de la construction. Les prescriptions en matière de police du feu, d'insonorisation, de résistance aux intempéries, etc., renchérissent ce type de construction.

Le bois peut servir à des nombreux usages dans la construction d'habitations. La seule charpente de toiture exige un minimum de 5 à 8 m<sup>3</sup> de bois. Une habitation agricole entièrement en bois (à partir de l'angle supérieur de la cave) en exige quelque 55 m<sup>3</sup> (1'200 m<sup>3</sup> de volume d'habitation, 1 ½ à 2 appartements). Cela comprend aussi bien le bois de construction que la façade extérieure, les plafonds, le toit ainsi que les cloisons dans la partie habitable. En comparaison, une grange nécessite jusqu'à 500 m<sup>3</sup> de bois.

### **Le bois pour le climat**

Le bois est le matériau de construction nécessitant le moins d'énergie à la production. Il constitue par ailleurs une matière première naturelle et renouvelable. Comme la forêt suisse absorbe environ 10 % des émissions de CO<sub>2</sub> du pays, le bois transformé en produit à longue durée de vie tels que des bâtiments permet de le retirer du cycle naturel du CO<sub>2</sub> et de le fixer pour plusieurs dizaines d'années. S'il est brûlé en fin de cycle, la quantité de CO<sub>2</sub> libérée ne dépasse jamais celle fixée par l'arbre durant sa croissance.

L'utilisation maximale de bois est très intéressante pour l'agriculture et le milieu rural. C'est une matière première renouvelable généralement disponible sur les terres de l'agriculteur. De plus, les entreprises de transformation du bois proposent des emplois à temps partiel adaptés aux agriculteurs.

*Maracon VD: En peu de temps, les éléments préfabriqués en bois sont assemblés sur le chantier. Les finitions intérieures peuvent commencer immédiatement, ce qui réduit d'autant la durée de construction.*



*Innertkirchen BE: Aujourd'hui comme hier, le bois constitue un matériau idéal pour la construction de bâtiments d'alpage. Les conditions climatiques plus rudes ne constituent pas une entrave à une longue durée de vie.*

Peter Klaus, ancien expert de la section Constructions rurales, aide initiale et aide aux exploitations

## Beaucoup de chemins mènent à Rome

### Chemins historiques et améliorations foncières

*Le parcours commun des améliorations foncières et des chemins historiques ressemble à ces derniers : il y eut des tronçons caillouteux, parsemés de débris, mais aussi des chemins d'exploitation ayant conservé leur substance historique et s'intégrant parfaitement dans le paysage. Nous présentons ci-après quatre exemples pour illustrer les rapports et les influences mutuelles entre les deux domaines depuis le début de l'inventarisation des chemins historiques en Suisse.*

*Der gemeinsame Weg von Meliorationen und historischen Wegen gleicht einem historischen Weg: von steinigen, trümmerumsäumten Abschnitten bis zu harmonisch in die Landschaft eingefügten Bewirtschaftungswegen mit historischer Substanz. An vier Beispielen wird die Entwicklung der gegenseitigen Beziehungen und Beeinflussungen seit Aufnahme der Arbeiten am Inventar der historischen Verkehrswege des Schweiz IVS dargestellt.*

*Il percorso comune delle migliorie fondiarie e delle vie storiche è paragonabile a una via storica: vi sono stati dei passaggi sassosi caratterizzati da rovine, ma anche strade agricole ricche di sostanza storica inserite nel paesaggio in modo armonioso. Di seguito riportiamo quattro esempi che illustrano l'evoluzione dei rapporti reciproci e degli influssi a partire dall'inizio dei lavori concernenti l'Inventario delle vie di comunicazione storiche della Svizzera IVS.*

### Chemins historiques - anciens ouvrages de génie rural

De tous temps, les réseaux de chemins agricoles sont polyvalents. Ils servent au trafic à longue et à courte distance, à la desserte de fermes isolées et à l'exploitation des champs attenants. Initialement, les besoins des utilisateurs ne différaient que très peu et suscitaient donc rarement des conflits. La récolte était transportée sur la tête, dans des charrettes et avec des chevaux, sur le tracé qu'empruntaient aussi les commis voyageurs, les pèlerins et les artisans. L'art de construire les chemins s'est développé en fonction de la nécessité de « relier » et d'« exploiter », qui est à la base du génie rural.

Au début de l'ère industrielle, les voies de communication durent répondre à de nouveaux besoins, qui ont conduit à une hiérarchisation manifeste des réseaux de transports. Le trafic motorisé exigeait des routes plus larges, munies d'un revêtement, et ne laissait plus guère de place aux randonneurs et au trafic agricole. De même, la mécanisation dans l'agriculture créa de nouveaux besoins en matière de transports. Des chemins stabilisés étaient nécessaires pour les tracteurs. Les utilisateurs souhaitaient que les accès aux fermes fortement mis à contribution répondent à une norme usuelle dans les régions urbanisées. Il était souvent indiqué de maintenir le tracé des chemins, pour des raisons techniques, fonctionnelles et paysagères. Les conflits se multiplièrent donc aussi dans les régions agricoles. Cette évolution sournoise au début fut suivie d'une sensibilisation à la valeur de ces chemins et à la nécessité de les conserver comme témoins de notre passé, lorsque commença l'inventarisation des chemins historiques (inventaire IVS) au milieu des années huitante. Aujourd'hui, nous constatons que des chemins ayant bénéficié d'un soutien de la Confédération au titre d'amélioration des infrastructures agricoles il y a près d'un siècle sont considérés comme chemins historiques d'importance nationale.

*Commune de Brienzwiler, chemin d'alpage Wylervorsass subventionné par la Confédération : longueur 2500 m, coût des travaux 18'200 francs, réalisé en 1896 ; aujourd'hui un chemin d'importance nationale (BE 162) comportant de nombreux éléments historiques.*



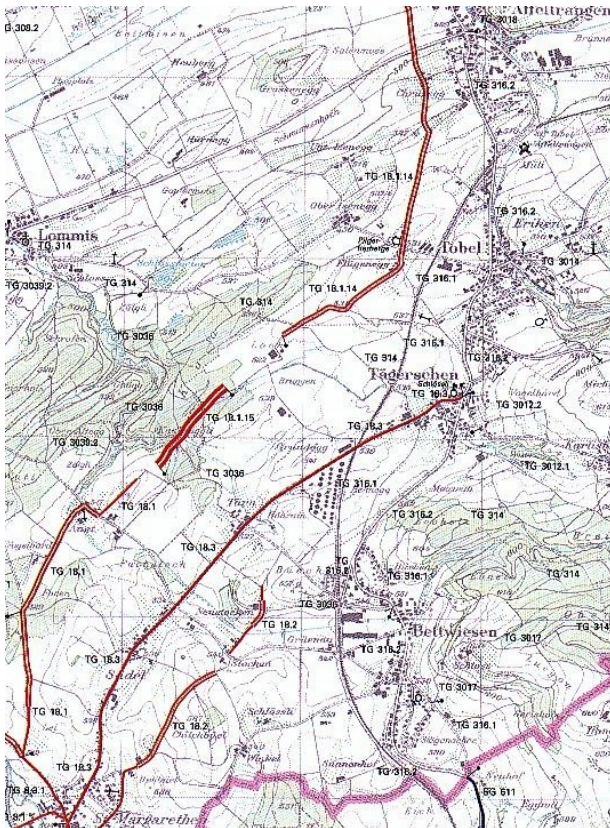
### **Remaniement parcellaire Tobel TG: confrontation sur le chemin Saint-Jacques**

Les procédures d'améliorations foncières relèvent de la compétence des cantons. En Thurgovie, les études en vue du remaniement parcellaire (RP) Tobel étaient bien avancées et d'importantes décisions avaient déjà été prises lorsqu'en 1986, le canton présenta le projet général à l'autorité fédérale en lui demandant de prendre une décision de principe. Le Service fédéral des améliorations foncières (SAF) de l'époque transmet son rapport au Département fédéral de l'économie publique (DFEP) avec sa proposition d'approuver le projet. Le SAF communiqua l'accord du DFEP et les conditions-cadre au canton, tout en précisant qu'il allouerait les contributions et fixerait les conditions lorsque les projets détaillés lui seraient soumis.

Un collaborateur de l'Office fédéral des forêts et de la protection du paysage demanda des renseignements sur l'entreprise et souhaita voir l'approbation. La lettre adressée au canton fut donc transmise audit office par une voie informelle. Peu après, le DFEP fit savoir au SAF que des organisations écologiques avaient déposé un recours contre sa « décision » et que toutes les activités liées au RP Tobel devaient être suspendues. Le déplacement d'un chemin d'exploitation était un des principaux points litigieux. Il s'agissait en effet d'un tronçon du chemin de Saint-Jacques et, partant, d'un chemin historique d'importance nationale que l'on n'avait pas le droit de changer.

Ainsi commença une procédure juridique qui dura quatre ans et dans laquelle il fallut établir les compétences, les prescriptions formelles et l'état de fait. Ni recourants ni experts n'étaient en mesure d'apporter des preuves quant au tracé précis du chemin. On délimita donc un corridor de 500 m que fréquentèrent les pèlerins. Les arguments invoqués par les recourants ne furent pas probants. Ils se servirent de toute évidence du pèlerinage comme prétexte pour faire valoir, dans la procédure de subventionnement, des motifs liés à la protection de la nature et du paysage qui auraient été rejetés dans la procédure cantonale.

Ce fut la première interaction entre chemins historiques et améliorations foncières. Au début, la confrontation et l'incompréhension étaient prédominantes. Les juristes du Conseil fédéral étaient maîtres des dossiers. Ils veillèrent surtout à ce que les procédures se déroulent correctement. La compréhension mutuelle et les compromis, qui sont parfaitement possibles et usuels dans des améliorations foncières intégrales, n'étaient plus à l'ordre du jour. Dans ces conditions, il n'y avait que des perdants. Les recours furent rejetés avec l'argument que la protection qualifiée prévue à l'art. 6 de la loi sur la protection de la nature et du paysage ne s'appliquait pas au chemin de pèlerinage, puisque l'inventaire IVS n'était pas approuvé officiellement. Résultat: il manque aujourd'hui un tronçon de 400 m sur le tracé du chemin de pèlerinage entre Affeltrangen et Hörnli, dans une région qui pour comble s'appelle « Loch » (trou).



*Le trou dans le chemin de pèlerinage*

### **Oberiberg SZ: réunis sur l'ancien « Schwytzerweg »**

Dans les années huitante, un projet combiné de dessertes forestières et agricoles était en préparation dans le canton de Schwytz pour la région située entre Oberiberg et Ibergeregge et comprenant un ancien chemin de rondins. Il s'agissait en premier lieu de construire des dessertes de base carrossables pour camions. Le service IVS régional consulté par les autorités constata que le « Schwytzerweg » était un chemin historique, probablement d'importance nationale. Selon lui, ce chemin de rondins présentait des caractéristiques uniques et dignes de protection. Pour des raisons financières, il était nécessaire de fixer des priorités. Le projet était prévu dans une zone qui, entre-temps, avait été désignée comme site marécageux d'importance nationale. On se limita donc à la construction d'un chemin d'exploitation menant à Änglisfang, où le bétail était affouragé. De commun accord avec le service IVS, on trouva un tracé dont seul un petit tronçon très raide dut être aménagé en bandes de béton, qui du reste ne toucha pas la partie historique du chemin. En contrepartie, l'ancien chemin creux redécouvert fut réactivé sur une partie du tronçon raide et intégré au réseau des chemins de randonnée.



*Le chemin creux redécouvert sur l'ancien « Schwytzerweg » près de Änglisfang*

### **Grengiols VS: Le chemin d'Albrun sous un nouvel aspect**

Un jour de novembre – il faisait extrêmement froid – le président de la commune de Grengiols était en route vers la « Hockmatte », accompagné d'un représentant du canton, d'un représentant de la Confédération et du professeur Klaus Aerni, chef de l'IVS de l'université de Berne. Dans une phase antérieure du projet, on avait envisagé de construire un réseau de dessertes sur quelques nouveaux tracés, qui posaient des problèmes en matière de protection du paysage. Une nouvelle idée avait alors surgi. L'ancien chemin avait été endommagé par les véhicules agricoles. Il était trop étroit, pas assez solide et comportait de longs tronçons dangereux. La tâche consistait à tirer parti des synergies, c'est-à-dire à aménager le chemin de sorte qu'il puisse servir de chemin d'exploitation comme jusqu'alors, tout en gardant son caractère initial. C'était un enjeu de taille, car il s'agissait d'un tronçon du chemin historique d'Albrun. Il fallait l'aménager afin qu'il puisse supporter des véhicules de poids moyen et servir d'accès à la région agricole « Hockmatte ». Comme elle connaissait le chef de l'IVS depuis la réalisation du remaniement parcellaire de Binn, l'autorité cantonale l'avait invité à collaborer au projet. Son expertise servit de base pour l'étude du projet. Le tronçon raide, la « Riedgasse », donna notamment du fil à retordre. En effet, les agriculteurs avaient provisoirement recouvert le pavage de béton. Or, en raison de la raideur, le béton et le pavage avaient commencé à se détacher sous le poids des véhicules. Pour y remédier, on fixa le pavage dans les bandes de roulement avec du béton et on posa de grandes pierres transversalement sur la bande médiane.





*Le tronçon « Riedgasse » du chemin d'Albrun après la réfection*

### **Ausserberg VS: chemins utilisés en commun – une initiative de la base**

Lors du remaniement parcellaire (RP) d'Ausserberg, les travaux se sont concentrés sur les zones à proximité du village. Au terme de l'entreprise, des habitants demandèrent que les zones plus éloignées, qui n'avaient pas été incluses dans le RP, soient tout au moins mieux desservies en vue d'assurer l'exploitation agricole du paysage rural varié. Une expertise au début des années nonante confirma le besoin d'un meilleur accès en direction de St. German. Compte tenu de la protection du paysage et pour des raisons financières, on ne pouvait envisager de changer le tracé, qui traversait une steppe rocheuse. Or, l'idée d'un léger aménagement de ce chemin bordé de murs de pierres sèches ne parvint pas à enthousiasmer les maîtres d'ouvrage. La planification était donc bloquée. A la fin des années nonante se constitua l'association « Kulturweg Raron-Ausserberg », qui avait pour but de préserver les particularités paysagères et culturelles le long dudit chemin. Depuis plusieurs années, l'association organise avec succès des randonnées culturelles combinant des aspects historiques, culinaires et paysagers. Elle a donc été inquiète de constater que les murs de pierres sèches risquaient de s'effondrer. Elle a pris l'initiative et, de commun accord avec les communes concernées, présenté aux autorités une étude sur la préservation du paysage rural, qui prévoyait notamment un léger aménagement du chemin. Les mesures consistent à assainir et stabiliser les murs de pierres sèches en amont et en aval du chemin, de sorte qu'il permette le passage sans danger de véhicules agricoles simples et, partant, l'exploitation des prairies, des pâturages et du petit vignoble. L'IVS a été consulté par le canton et par les promoteurs du projets. La Fondation Actions en Faveur de l'Environnement (FAFE), centre de compétence pour les murs de pierres sèches, a été mandatée pour fournir son assistance technique. Le dossier d'appel d'offres a été établi en collaboration avec la FAFE. Les entrepreneurs intéressés étaient tenus de prouver, dans des conditions de concurrence, leur savoir-faire dans la construction de murs de pierres sèches.



*Construction durable de murs de pierres sèches*



*La fonction de desserte agricole garantit la préservation du chemin culturel*

## **Les améliorations foncières – un instrument intégral**

Les améliorations foncières ont leur origine dans les anciennes civilisations. Elles comprennent des ouvrages de génie rural tels que chemins, irrigations, assainissements et remaniements parcellaires. Dans la législation suisse, elles font partie des améliorations structurelles agricoles. En vertu de la loi sur l'agriculture (LAgr) et de l'ordonnance sur les améliorations structurelles (OAS), la Confédération peut octroyer des contributions à des projets, à condition que le canton participe lui aussi au financement. La Division Améliorations structurelles (DAS) de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) est l'autorité compétente à l'échelon fédéral.

Les améliorations foncières sont une tâche commune classique. Les procédures, en particulier l'approbation des projets, sont du ressort des cantons. Lorsque l'octroi d'une contribution fédérale est envisagé, les projets doivent être publiés afin que les organisations habilitées à recourir puissent, le cas échéant, intervenir dans la procédure cantonale. Les recours sont cependant très rares. La LAgr stipule que lors de l'approbation des projets, les intérêts de protection doivent être pris en compte et que les inventaires fédéraux sont contraignants. Dans la procédure de subventionnement, la Confédération ne peut que fixer des conditions et des charges, par exemple pour protéger des objets d'importance nationale ou des biotopes dignes de protection.

L'initiative de réaliser une amélioration foncière vient de la base, à savoir d'une association locale ou d'une commune. Pour défendre efficacement les objets d'intérêt public, tels que les chemins historiques, il est essentiel de sensibiliser les responsables à ce niveau. Il importe par ailleurs que les intérêts publics soient signalés à temps. Pour les défendre, on avance des arguments et on recourt à des incitations, plutôt qu'à des prescriptions et des interdictions. Les prestations supplémentaires servant à la compensation écologique donnent droit à des suppléments. Le travail de persuasion implique que les autorités compétentes disposent des informations et données nécessaires. Depuis l'année passée, la DAS possède les 57 classeurs de l'IVS et les utilise fréquemment. La situation est encore plus prometteuse, lorsque les maîtres d'ouvrage sont, eux aussi, bien informés et disposés à tenir compte des intérêts de protection.

### **Conclusion**

Dialoguer:

Quiconque s'attelle à une nouvelle tâche a intérêt à se renseigner sur des tâches et procédures connexes en vue d'une collaboration, avant d'employer les grands moyens. Quant aux institutions, il leur sied bien de faire preuve de compréhension et, le cas échéant, de revoir leurs tâches et opérations de travail. Dans la confrontation, il n'y a que des perdants.

Résoudre ensemble:

L'information et l'ouverture d'esprit sont la condition sine qua non de la collaboration. Un succès à long terme exige que toutes les parties concernées participent à la solution d'un conflit et que les préoccupations locales soient prises en compte. Les arguments et les incitations sont des gages de succès.

Utiliser ensemble:

La possibilité d'utiliser des chemins historiques pour l'exploitation agricole peut, à long terme, garantir leur entretien et leur préservation.

Andreas Schild, section Améliorations foncières, tél. 031/322 26 58  
E-mail: andreas.schild@blw.admin.ch

## **Projets en faveur du développement régional et de la promotion des produits indigènes**

*L'entrée en vigueur de la Politique agricole 2007 offre de nouvelles perspectives aux milieux ruraux. Conformément à l'art. 93, al. 1, let. c, LAgr, la Confédération peut accorder des contributions d'améliorations structurelles pour des projets de développement régional auxquels l'agriculture participe à titre prépondérant. Il n'existe cependant pas encore de dispositions d'exécution concernant ce nouvel instrument de promotion. C'est pourquoi, l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) a lancé deux études et deux projets pilotes. L'analyse des régions (étude du contexte économique général dans une région périphérique, à l'exemple du Val Blenio au Tessin) et l'analyse des besoins (détermination des besoins régionaux sur la base des améliorations intégrales de la Basse-Engadine) sont terminées. Ces études donnent une série de recommandations. S'agissant des deux projets pilotes servant à expérimenter la réalisation de projets concrets, réalisés au Tessin (Brontallo) et en Valais (St-Martin), la Confédération et les cantons ont signé en 2004 les conventions-programmes portant sur une durée de quatre ans. Il conviendra maintenant d'élaborer les dispositions d'exécution compte tenu des connaissances et expériences acquises. Si les travaux avancent comme prévu, ces dispositions pourront entrer en vigueur en 2007.*

*Mit Inkrafttreten der Agrarpolitik 2007 bieten sich für ländliche Räume neue Chancen: Nach Artikel 93 Absatz 1 Buchstabe c LwG können regionale Entwicklungsprojekte mit einer vorwiegend landwirtschaftlichen Beteiligung über Strukturverbesserungsbeiträge unterstützt werden. Allerdings bestehen derzeit noch keine Ausführungsbestimmungen zu diesem neuen Fördergefäss. Das Bundesamt für Landwirtschaft (BLW) hat deshalb zwei Forschungsarbeiten und zwei Pilotprojekte gestartet. Die „Regionsanalyse“ (Untersuchung der gesamtwirtschaftlichen Zusammenhänge in einer Randregion am Beispiel des Bleniotals im Tessin) und die „Bedürfnisanalyse“ (Herleitung der regionalen Bedürfnisse anhand der Gesamtmeliorationen im Unterengadin) sind bereits abgeschlossen und geben verschiedene Empfehlungen ab. Auch für die beiden praxisorientierten Pilotprojekte im Tessin (Brontallo) und Wallis (St. Martin) konnten im Jahr 2004 die Programmvereinbarungen zwischen Bund und Kanton mit einer Umsetzungsdauer von vier Jahren unterzeichnet werden. Auf Basis der gewonnenen Erkenntnisse und Erfahrungen werden nun die Ausführungsbestimmungen zu erarbeiten sein. Laufen die Arbeiten plangemäss, können diese im Jahr 2007 in Kraft treten.*

*L'entrata in vigore della Politica agricola 2007 offre nuove opportunità alle aree rurali. Conformemente all'articolo 93 capoverso 1 lettera c LAgr, i progetti di sviluppo regionale ai quali l'agricoltura partecipa in modo preponderante possono essere sostenuti finanziariamente mediante i contributi previsti per i miglioramenti strutturali. Non sono tuttavia ancora state elaborate disposizioni per l'esecuzione di questo nuovo principio di promozione. Per tale motivo l'Ufficio federale dell'agricoltura (UFAG) ha commissionato due lavori di ricerca e lanciato due progetti pilota. L'analisi regionale (studio delle interconnessioni macroeconomiche in una regione periferica come la Valle di Blenio nel Canton Ticino) e l'analisi dei bisogni (esame delle migliorie integrali attuate nella Bassa Engadina con lo scopo di individuare i bisogni della regione) sono già state portate a termine e hanno consentito di formulare diverse raccomandazioni. Per i due progetti pilota nei Cantoni Ticino (Brontallo) e Vallese (St. Martin) nel 2004 sono stati siglati accordi programmatici tra Confederazione e Cantoni con una decorrenza di quattro anni. Le informazioni e le esperienze raccolte consentiranno di elaborare le disposizioni d'esecuzione. Se i lavori procederanno come previsto, esse potranno entrare in vigore nel 2007.*

## **PA 2007 : nouvelle disposition légale**

Au cours des délibérations sur la Politique agricole 2007, le Parlement a voté une nouvelle base légale (art. 93, al. 1, let. c, LAgr) qui permet dorénavant « le soutien de projets en faveur du développement régional et de la promotion des produits indigènes et régionaux ». Ce faisant, le législateur a voulu renforcer l'orientation régionale de la politique agricole et la contribution de l'agriculture au développement du milieu rural. Il a toutefois prévu une restriction : il doit s'agir de projets « auxquels l'agriculture participe à titre prépondérant ». Ce soutien implique un cofinancement par la Confédération et les cantons car, selon la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches (NPT), le titre 5 de la loi sur l'agriculture (Amélioration des structures) reste une tâche commune.

Intégrée dans ce titre, la nouvelle disposition légale a pourtant des points communs avec les instruments de promotion existants, à savoir la promotion des ventes (art. 12 LAgr), les mesures écologiques à caractère régional et la politique régionale. Afin d'élucider les questions en suspens concernant la coordination de ces instruments de promotion, différentes activités ont été mises sur pied en vue de la mise en œuvre par voie d'ordonnance.

Conjointement avec le Secrétariat à l'économie (seco), compétent en matière de politique régionale, et avec le Service de l'agriculture, des améliorations structurelles et des mensurations du canton des Grisons, l'OFAG a mandaté deux études (« Analyse des régions » et « Analyse des besoins »). Les travaux de recherche ont été achevés fin 2004 et peuvent être consultés (en allemand) sur la page d'accueil de l'OFAG (News > Studien und Evaluationen, [www.blw.admin.ch/news/publikationen](http://www.blw.admin.ch/news/publikationen)).

## **Analyse des régions**

En collaboration avec l'Institut d'économie rurale (IER) de l'EPF Zurich, le bureau d'études BHP Hanser und Partner a examiné dans le cadre de cette analyse les liens interprofessionnels et les potentiels de développement des régions périphériques en prenant l'exemple du Val Blenio dans le canton du Tessin. Les recommandations concernant l'instrumentaire à prévoir pour la mise en œuvre de l'art. 93, al. 1, let. c, LAgr se fondent sur les hypothèses et constats suivants :

- La déréglementation et la libéralisation des marchés agricoles se poursuivra et conduira à une baisse des prix des denrées alimentaires. En considération de la pénurie financière des pouvoirs publics, la production agricole changera, notamment dans les régions périphériques aux conditions topographiques difficiles.
- L'agriculture et l'économie alpestre dans le Val Blenio, axées traditionnellement sur la production de lait et de viande, ont peu de possibilités de se réorienter. La demande de produits agricoles est très limitée et a tendance à diminuer. Il existe peu de projets et d'idées intersectorielles. Quant à la population, elle est plutôt critique en ce qui concerne de nouvelles approches. La structure économique du Val Blenio est dominée par des branches qui ne présentent qu'un faible potentiel de croissance. La création de nouveaux emplois est peu probable, si bien que les personnes actives dans l'agriculture n'ont guère de choix. Du point de vue de l'économie régionale, l'agriculture est l'unique branche importante et « axée sur les exportations ». Il existe, dans le secteur agricole, des perspectives de développement, à condition de prendre des mesures concernant les produits et les structures, d'aborder les rapports entre produits et marchés et de lancer des projets susceptibles d'augmenter le potentiel régional d'exportation.
- Les instruments de promotion relevant des politiques régionale et agricole n'ont, jusqu'à présent, pas suffi à encourager les projets et solutions fondés sur les exigences du marché.

L'évaluation des instruments actuels de la politique régionale a en outre montré que ce ne sont pas forcément les ressources financières qui manquent, mais les projets novateurs prêts à être réalisés.



*Val Blenio: Ponto Valentino*

### **Facteurs de succès pour la mise en oeuvre**

A partir des résultats obtenus, les auteurs de l'analyse des régions ont déduit sept critères de réussite pour la mise en oeuvre de l'art. 93, al. 1, let. c, LAgr :

**Marché** : Les projets doivent s'autofinancer à moyen et à long terme ; les chances offertes par le marché doivent être au cœur du projet.

**Financement de départ** : Pas de financement permanent par les pouvoirs publics ; les fonds sont réservés au décollage initial.

**Structures interprofessionnelles** : La mise à profit des synergies est impérative.

**Diversification** : L'offre (de produits et de services) doit être coordonnée au niveau interrégional.

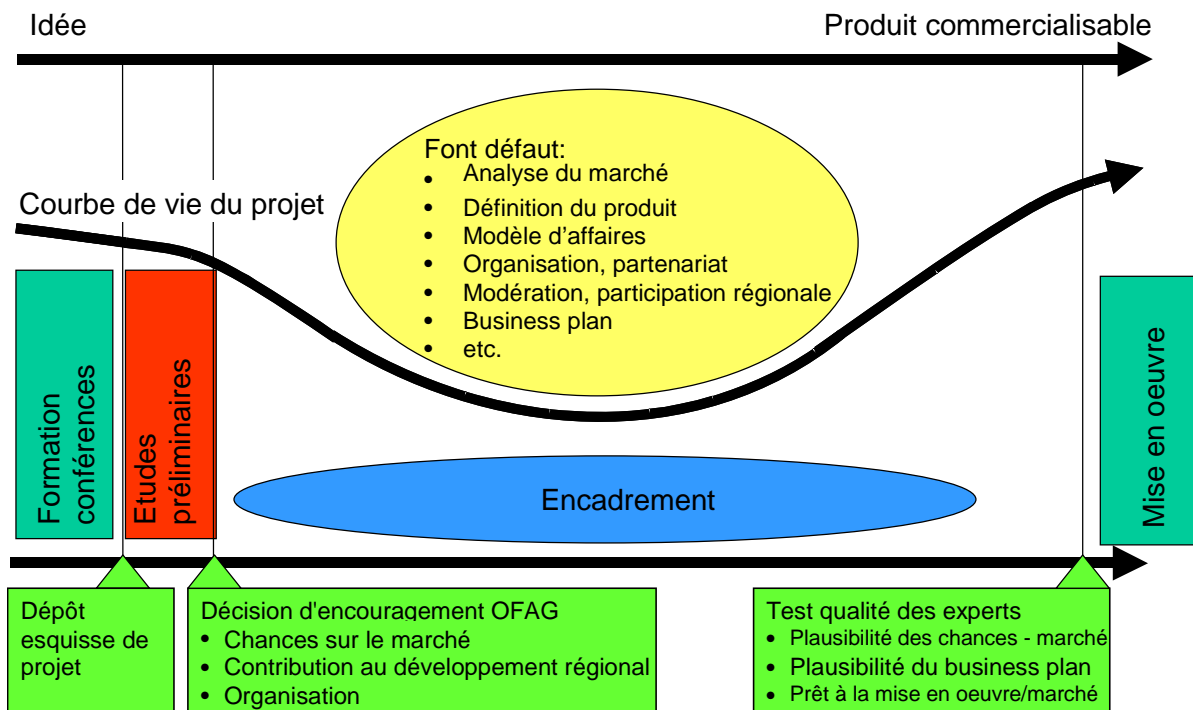
**Savoir-faire** : La difficulté réside bien souvent non pas dans le manque d'idées, mais dans la concrétisation d'un projet.

**Réalisation** : Réussir la réalisation est l'objectif à atteindre.

**Promoteurs** : Les promoteurs du projet doivent être implantés au niveau local.

## Contributions pour les études préliminaires (encadrement)

Dans les régions, le savoir-faire nécessaire à l'élaboration d'un projet fait défaut. L'établissement d'un solide business plan exposant les idées de produits, les chances offertes par le marché, des analyses micro-économiques, des solutions de financement, etc. s'avère en l'occurrence un instrument utile. Les auteurs proposent donc d'encourager le développement d'idées de projet en offrant un encadrement (coaching). Il faut que les acteurs issus des régions périphériques puissent présenter une idée de projet, la faire vérifier et demander à bénéficier de l'encadrement. Le suivi professionnel du développement d'un projet doit permettre aux acteurs de faire avancer les examens préliminaires nécessaires à la réalisation de l'idée de projet. A l'issue de ce suivi limité dans le temps, il appartiendra à un comité technique d'examiner le business plan et de délivrer une attestation de qualité cautionnant la qualité du projet et le business plan, qui peut servir de référence pour d'éventuels bailleurs de fonds.



Source: BHP Hanser und Partner

## Analyse des besoins

L'analyse des besoins a porté sur des améliorations intégrales en cours ou achevées en Basse-Engadine et dans le Val Mustair, dans le canton des Grisons, et a eu pour objectif de recenser les besoins de la région. Les études ont été réalisées par un groupe de travail sous l'égide du bureau de conseils emac et avec la collaboration du bureau d'ingénieurs Kindschi et de l'IER de l'EPF Zurich. Un groupe de pilotage ancré localement a assuré le soutien au niveau régional. Les analyses se fondent sur les éléments suivants :

- L'analyse du portfolio (classement des branches en fonction de leur attrait et de leur performance) sert à présenter la situation économique dans les communes et à apprécier la force économique des partenaires potentiels de l'agriculture.
- L'analyse SWOT (chances/risques/forces/faiblesses) indique des stratégies pour le développement de l'agriculture.
- Une analyse des flux financiers enfin décrit les incidences financières sur la région en cas de réalisation d'un projet d'amélioration foncière.
- 30 personnes de la région travaillant dans les communes, dans le domaine des améliorations foncières ou dans celui du développement régional, ont été interviewées.
- A l'instar du système d'évaluation appliqué aux améliorations intégrales (cf. Rapport agricole 2002), il est proposé d'élaborer un système d'objectifs pour les « améliorations types » intégrales axées sur une région au sens des projets de développement régional. Les groupements d'intérêts concernés (agriculture, tourisme, artisanat, autorités communales, protection de la nature et administration cantonale) ont eu l'occasion de pondérer les objectifs. Cela permet de saisir et de présenter plus précisément les attentes des milieux concernés dans une région.



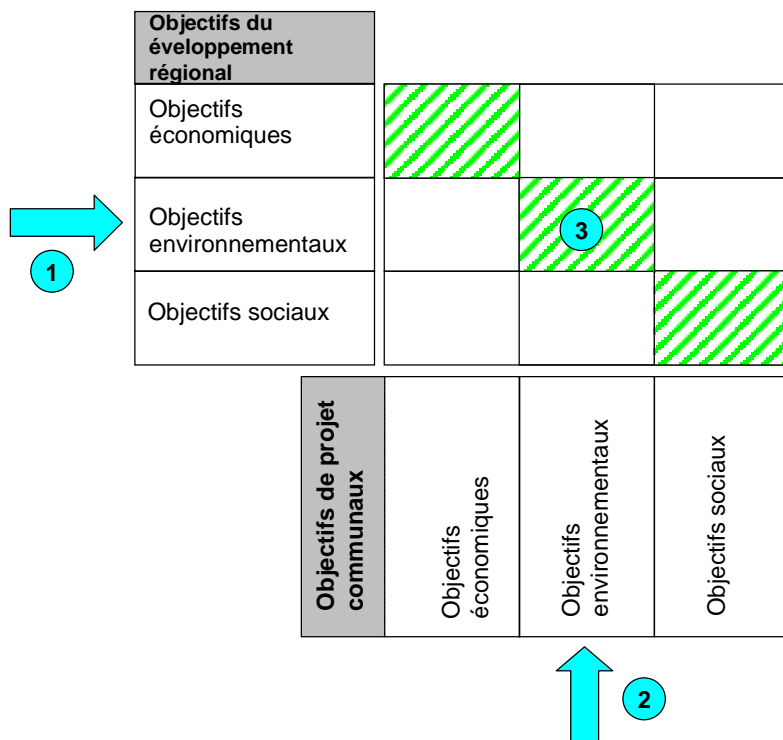
*Basse-Engadine: Tarasp-Fontana*

### **Procédure d'appréciation des objectifs**

En guise de synthèse, les auteurs de l'analyse des besoins proposent une procédure d'évaluation des objectifs permettant de vérifier dans quelle mesure des objectifs concrets du projet correspondent aux objectifs du développement régional ou peuvent être associés à ces derniers. Cet examen de conformité repose sur l'idée d'une matrice d'objectifs dans laquelle les objectifs du projet sont mis en parallèle avec les objectifs généraux de la région. Les combinaisons d'objectifs sont appréciées en fonction de différents critères (soutien de l'objectif,



conflit d'objectifs, champs d'action géographiques et matériels, variables du système influençables). Cette procédure implique que la région a auparavant défini ses objectifs de développement sous forme d'un système d'objectifs. Ce dernier devrait présenter une structure hiérarchisée et thématique des objectifs économiques, sociaux et écologiques, conformément au principe du développement durable. Il en va de même pour la définition des objectifs du projet.



- Marche à suivre:
1. Définition et pondération des objectifs régionaux de développement
  2. Définition des objectifs concrets du projet
  3. Etablissement de la matrice d'objectifs

Source: emac (schéma simplifié)

### Recommandations pour la mise en oeuvre

Les auteurs de l'analyse des besoins en tirent les conclusions suivantes :

1. Il est grandement souhaité que les projets, notamment les améliorations intégrales, soient mieux coordonnées avec le développement régional. L'élément principal concerne la commercialisation et la transformation communes des produits agricoles. Outre les infrastructures, il importe dès lors d'aménager des structures appropriées pour la vente, la transformation et la commercialisation des produits.
2. Les applications possibles de l'art. 93, al. 1, let. c, L'Agr doivent se fonder sur des critères de décision et d'évaluation dénués de toute ambiguïté. L'important est de respecter le principe du *bas en haut* et de comparer les objectifs du projet avec ceux du développement régional.
3. Pour ce qui est de la mise en œuvre formelle, il est proposé d'ajouter diverses dispositions dans l'ordonnance sur les améliorations structurelles, lesquelles devront être coordonnées aussi étroitement que possible avec la promotion des ventes. Les auteurs présentent un schéma de déroulement et de prise de décision, qui permet d'apprécier à l'aide de plusieurs critères les futures demandes de contributions se référant au nouvel article de la L'Agr. En

outre, il faudra tirer parti des synergies entre les instruments existants des améliorations structurelles (art. 93 LAgr) et la promotion des ventes (art. 12 LAgr).

4. Dans sa forme actuelle, l'instrument que sont les améliorations foncières intégrales s'avère très efficace pour le développement régional. C'est donc un atout qu'il convient d'utiliser et de consolider. Le cahier des charges d'une amélioration foncière intégrale pourrait être complété, par exemple, par une étude de marché (en tant que composante de la planification agricole).

### **Les projets pilotes de Brontallo TI et de St-Martin VS**

Parallèlement à ces travaux de recherche, l'OFAG a lancé des projets pilotes au Tessin (Brontallo, Lavizzara) et en Valais (St-Martin, Val d'Hérens) afin d'expérimenter la réalisation de projets concrets. L'objectif clé de ces deux projets pilotes consiste à créer de la valeur ajoutée dans l'agriculture par le développement de l'offre agro-touristique et la commercialisation directe des produits agricoles. Mais il s'agit aussi d'atteindre des objectifs écologiques tels que la revalorisation et l'entretien du paysage rural, les mises en réseau et la promotion de la biodiversité, d'une part, et par la conservation des biens culturels du monde rural, d'autre part. Les mesures sont coordonnées au niveau de la conception et réunies dans deux conventions-programmes qui ont été signées en 2004 par la Confédération et les cantons concernés. Il va de soi que le suivi joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre. Aussi la Confédération et les cantons procéderont-ils chaque année à des bilans intermédiaires. Une évaluation finale aura lieu au terme du programme qui s'étalera sur quatre ans.

### **Dispositions d'exécution**

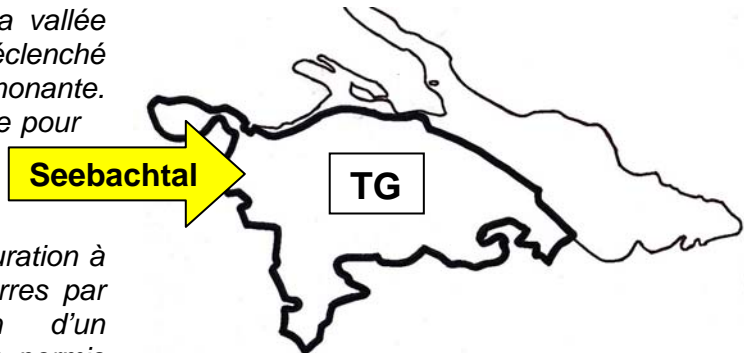
Les modalités des dispositions d'exécution relatives à l'art. 93, al. 1, let. c, LAgr se fondent sur les enseignements tirés des travaux de recherche et des projets pilotes. La mise en œuvre se fera dans le cadre du processus de réforme en cours concernant la Politique agricole 2011 et nécessitera un remaniement de l'ordonnance sur les améliorations structurelles. Différentes exigences et conditions devront être fixées en l'occurrence, notamment en ce qui concerne l'initiative locale, la participation majoritairement agricole, le potentiel de valeur ajoutée, la rentabilité après la fin du soutien assuré par les pouvoirs publics, la coordination avec le développement régional et le concept intégral des mesures.

Parallèlement à la mise en œuvre de l'art. 93, al. 1, let. c, LAgr, la proposition issue de l'analyse des régions sera reprise et concrétisée dans le cadre de la Politique agricole 2011: en vertu des dispositions juridiques régissant la vulgarisation agricole, le développement de projet pourra, dès la phase des examens préliminaires, bénéficier d'un soutien financier en vue d'un encadrement assuré par des professionnels. Cette assistance devra être accessible à toutes les initiatives de projet communautaire caractérisées par la participation des milieux agricoles et un rayonnement régional. Autant d'éléments qui inciteront les acteurs à examiner de bonne heure, avec compétence et de manière approfondie, les possibilités offertes par le marché et les chances de réalisation, à explorer et à regrouper tous les potentiels d'une région dans le cadre de projets intégrés.

Markus Wildisen, chef de la section Améliorations foncières, tél. 031 322 26 63  
Mail: markus.wildisen@blw.admin.ch

## Hüttwilen et Uesslingen-Buch TG: Améliorations foncières et remise de cours d'eau à ciel ouvert dans la vallée de Seebach

La surfertilisation des terres dans la vallée thurgovienne de Seebach a déclenché plusieurs mesures dans les années nonante. Une installation a ainsi été aménagée pour dériver les eaux profondes dans le lac de Hüttwil. Par ailleurs, la



Seebachtal » a été créée pour financer des mesures de renaturation à grande échelle. Après l'achat de terres par cette fondation, la réalisation d'un remaniement parcellaire volontaire a permis une répartition optimale des surfaces. Conformément au guide «Les améliorations foncières d'aujourd'hui», cette entreprise a amélioré les structures et créé un contexte favorable à l'agriculture, de même qu'aux mesures de protection et à celles relevant de l'aménagement du territoire. Un réseau de chemins approprié sépare désormais les surfaces agricoles des zones de protection de la nature. La distinction stricte, sur le plan des coûts, entre améliorations structurelles proprement dites et mesures de protection de la nature, ainsi qu'une coordination adéquate dans la direction et l'exécution des travaux, ont donné de bons résultats. Les modalités d'utilisation, d'entretien et d'exploitation des terres ont été réglées à temps avec les personnes concernées. Les expériences faites lors des améliorations structurelles et des renaturations dans la vallée thurgovienne de Seebach ont été concluantes.

Die starke Überdüngung im Seebachtal des Kantons Thurgau war in den 90er Jahren der Auslöser für diverse Massnahmen. Im Hüttwilersee wurde eine Tiefenwasserableitung installiert. Zur Umsetzung von grossflächigen Renaturierungsmassnahmen wurde die Stiftung Seebachtal gegründet. Nach dem Kauf von genügend Land durch die Stiftung konnten Flächen mit einer freiwilligen Güterzusammenlegung ideal umgeteilt werden. Entsprechend dem Leitbild „Moderne Meliorationen“ konnten bessere Strukturen und ein günstiges Umfeld geschaffen werden für die Landwirtschaft, aber auch ebenbürtig für die Schutzbereiche und die weiteren Anliegen der Raumplanung. Mit einem zweckmässig angelegten Wegnetz wurde eine klare Trennung zwischen den landwirtschaftlich bewirtschafteten Flächen und den Naturschutzgebieten erreicht. Eine strikte Kostentrennung zwischen eigentlichen Strukturverbesserungen und Naturschutzmassnahmen sowie eine gute Koordination bei der Bauleitung und Bauausführung erbrachten positive Resultate. Benutzung, Pflege und Unterhalt sowie die Bewirtschaftung wurden rechtzeitig mit den Betroffenen geregelt. Die Erfahrungen mit den Strukturverbesserungen und Renaturierungen im Thurgauischen Seebachtal sind sehr positiv.

Negli Anni '90 la constatazione di un eccessivo carico di concimi nella valle del Seebach, nel Canton Turgovia, ha funto da spunto per adottare diversi provvedimenti. Nel lago di Hüttwil è stata installata una condotta di evacuazione delle acque profonde. Per realizzare misure di rinaturalizzazione su superfici di grandi dimensioni è stata istituita la Fondazione della valle del Seebach. Dopo l'acquisto, da parte di tale fondazione, di superfici in quantità sufficiente per effettuare un raggruppamento terreni su base volontaria, si è giunti a una ripartizione ideale delle superfici. Attenendosi alle direttive "Migliorie moderne" è stato possibile migliorare le strutture nonché creare un contesto favorevole per il settore primario e valido anche per gli ambiti degni di protezione e gli ulteriori interessi legati alla pianificazione del territorio. La creazione di una rete viaria adeguata ha consentito di scindere chiaramente le superfici gestite

*a scopo agricolo dalle aree protette. La rigida separazione dei costi tra miglioramenti strutturali veri e propri e provvedimenti nel settore della protezione della natura nonché il buon coordinamento nell'ambito della direzione e dell'esecuzione dei lavori hanno dato risultati positivi. Aspetti quali l'utilizzo, la cura, la manutenzione e la gestione sono stati tempestivamente chiariti con i diretti interessati. La rinaturalizzazione e i miglioramenti strutturali realizzati nella valle del Seebach turgoviese sono state esperienze molto positive.*



*Photo aérienne de Seebachtal*

## **Historique**

Le Seebachtal est situé dans une vallée postglaciaire du canton de Thurgovie. Les trois lacs Hüttwiler, Nussbaumer et Hasen se trouvent au centre de la région, dans les communes de Hüttwilen et Uesslingen-Buch. La partie ouest du lac Nussbaum marque la frontière du canton de Zurich.

Ce paysage aux trois lacs datant de la période glaciaire est répertorié dans l'Inventaire des paysages d'importance nationale (IFP) comme objet n° 1403 « Glaziallandschaft zwischen Thur und Rhein ». A la suite de l'aménagement de divers éléments, tels que mares de tourbage, mares stagnantes, berges plates et prairies marécageuses temporairement inondées, la région a également été inscrite dans l'Inventaire fédéral des sites de reproduction de batraciens d'importance nationale (IBN).

Dans le cadre du « Plan Wahlen », qui a été établi au début de la Seconde Guerre mondiale pour assurer l'approvisionnement de la population en denrées alimentaires, les grandes surfaces marécageuses autour des lacs ont pour la plupart été assainies. A partir de novembre 1943, le niveau des lacs a été abaissé de 150 cm. Dans le cadre de ce projet d'amélioration foncière d'envergure et du remaniement parcellaire consécutif, une surface de quelque 215 ha, dont environ 150 ha de sol tourbeux, a été assainie. En outre, 4,4 km de canaux ouverts et 90 km de drainages et d'exutoires ont été construits à l'époque.

## **Facteurs ayant déterminé la renaturation**

Dans les années nonante du siècle passé, les lacs étaient fortement pollués par les engrais. Les substances nutritives provenaient en premier lieu de l'agriculture. Il s'y ajoutait du phosphore et de l'azote préalablement fixés dans les sédiments des lacs. La situation du lac Hüttwiler est devenue alarmante au point que le canton a décidé, il y a cinq ans, de lui donner un « poumon artificiel », en évacuant les eaux profondes dans le Seebach.

Le 14 mars 1994, l'association thurgovienne de protection de la nature (aujourd'hui Pro Natura), l'association thurgovienne de protection des oiseaux et la société thurgovienne des sciences naturelles, ainsi que Anita et Fritz Fahrni, Esther Furer et Heini Nüssli, créèrent la Fondation Seebachtal ([www.stifungseebachtal.ch](http://www.stifungseebachtal.ch)).

Cette fondation s'est fixé pour objectif de prendre des mesures de renaturation à grande échelle. Or, cela impliquait l'achat de terrains. Pour ce faire, elle désigna les surfaces qui présentaient le plus grand potentiel pour une revalorisation du paysage, afin d'avoir une stratégie claire lors des négociations. La fondation s'intéressait aux surfaces saturées d'eau en permanence, que les agriculteurs n'appréciaient pas.

## **Remaniement parcellaire volontaire**

Initialement, la fondation avait fixé un périmètre dans les environs des lacs à protéger en espérant acquérir toutes les surfaces qui se situaient à l'intérieur. Elle parvint finalement à acheter trois fermes, c'est-à-dire 60 ha de terres au total, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du périmètre fixé.

Un projet de renaturation de cette ampleur ne pouvait être réalisé qu'avec l'accord des propriétaires fonciers concernés. C'est pourquoi, le conseil de la fondation opta pour un échange de terrains de gré à gré. En vertu de la loi sur les améliorations foncières du canton de Thurgovie, il fut décidé de réaliser un remaniement parcellaire volontaire. Cette entreprise a porté sur un périmètre de 168 ha.

## **Autres mesures d'améliorations structurelles**

Le but était d'atteindre les objectifs de la fondation avec un minimum de travaux de construction. En effet, un réseau de chemins habilement conçu a permis de séparer clairement les réserves naturelles des surfaces agricoles. Les chemins devaient servir tant à l'entretien des premières qu'à l'exploitation des deuxièmes. Mais ils devaient aussi être appropriés pour les randonneurs et les amis de la nature. Il fallait par ailleurs remettre à ciel ouvert de nombreux ruisseaux et canaux de drainage et supprimer des chemins inutiles.

Mesures prévues: construction de chemins agricoles (3,3 km), amélioration de chemins existants (2,6 km), suppression de chemins (2,6 km), remise de cours d'eau à ciel ouvert (5,0 km) et assainissement de canaux (1,5 km).



*Le nouveau chemin agricole sépare les réserves des terres agricoles*



*Remise à ciel ouvert du Tobelbrunnenbach*

## Mesures de protection de la nature et de renaturation

Des mesures de renaturation sur de grandes surfaces furent prévues pour revaloriser le Seebachtal. Après les études préliminaires, les mesures suivantes étaient prévues : création de lieux de reproduction et de biotopes pour les amphibiens, renaturation de parcelles appartenant à la fondation, abrasion de sols humifères, creusement d'étangs, réactivation de bas-marais, aplatissage de berges, renaturation de cours d'eau, remise de ruisseaux à ciel ouvert, ouverture de drainages, plantation de haies et de bosquets, ensemencement de jachères florales et de prairies maigres, etc. Les surfaces renaturées devaient être ensemencées de variétés florales autochtones. De même, les arbres et buissons devaient être indigènes et adaptés au site.



*Démolition de tuyaux de drainage*



*Berge aplatie avec passerelle pour piétons*

### **Coûts et financement**

Remaniement parcellaire	fr. 395'000.--
Construction de chemins	fr. 1'045'000.--
Cours d'eau naturels	<u>fr. 760'000.--</u>
Total améliorations structurelles	fr. 2'200'000.--
Achat de terrains	fr. 3'800'000.--
Mesures de protection de la nature	<u>fr. 3'600'000.--</u>
<b>Total</b>	<b><u>fr. 9'600'000.--</u></b>

Les mesures d'améliorations structurelles bénéficient d'un soutien de la Confédération et du canton, qui participent chacun au financement à raison de 32%. Le solde de 36% est assumé par la Fondation Seebachtal. Quant à l'achat de terrains et aux mesures de protection de la nature, ils sont financés par d'autres instances.

### **Réalisation des travaux**

Dans la région du lac Hüttwiler, les nouvelles parcelles ont été prises en possession le 1<sup>er</sup> avril 1998, dans la région du lac Nussbauer deux ans plus tard. En fonction des crédits d'engagements accordés par la Confédération et le canton, les mesures prévues sont en cours de réalisation par étapes. Les améliorations structurelles ont été coordonnées avec les mesures de protection de la nature et de renaturation. Elles sont déjà largement réalisées. La division des améliorations structurelles du service cantonal de l'agriculture s'est chargé de la direction des travaux.



## **Entretien et exploitation**

Les nouveaux chemins agricoles se situent sur le territoire de plusieurs syndicats d'entretien, qui assureront l'entretien à la fin des travaux de construction. Celui des cours d'eau et des fossés incombe aux communes.

Il est prévu que des agriculteurs locaux exploitent les terres appartenant à la Fondation Seebachtal. Conformément à l'ordonnance fédérale sur les paiements directs (art. 40, al. 1, OPD) et aux « Directives concernant la compensation écologique dans l'exploitation agricole » (LBL Lindau et SRVA Lausanne), deux types de soutien entrent en ligne de compte : prairies extensives (type 1) et surfaces à litière (type 5). La conclusion de baux d'une durée de six ans donne aux agriculteurs le droit d'obtenir des paiements directs écologiques ainsi que, de la part de la Confédération et du canton, des contributions de qualité et de mise en réseau conformément à l'ordonnance sur la qualité écologique (OQE). Ces paiements et contributions permettent de couvrir les frais de l'exploitation de ces surfaces. L'entretien d'environ 90% de la surface devrait être assuré par le biais des baux. Celui des autres éléments (haies, étangs, fossés humides et cours d'eau, fauche de roseaux, etc.) incombera au responsable de la réserve et aux associations locales de protection de la nature.

## **Expériences et perspectives**

Les expériences faites lors des améliorations structurelles et des renaturations dans la vallée thurgovienne de Seebach ont été concluantes. Même si les mesures ne sont pas encore toutes réalisées, on peut d'ores et déjà en tirer les conclusions suivantes :

- Le remaniement parcellaire volontaire a en l'occurrence été l'instrument idoine pour la Fondation Seebachtal. Il a préparé la voie pour la réalisation d'une amélioration foncière moderne conforme au guide pertinent. Cette entreprise a permis d'améliorer les structures et de créer un contexte favorable à l'agriculture, de même qu'aux mesures de protection et à celles relevant de l'aménagement du territoire.
- Il est nécessaire de séparer clairement les surfaces agricoles des réserves naturelles pour réaliser des mesures de renaturation à grande échelle. Un réseau de chemins approprié est le meilleur moyen d'y parvenir.
- Une distinction stricte des coûts occasionnés respectivement par les améliorations structurelles et les mesures de protection de la nature contribue à éviter que l'on se serve d'un domaine contre l'autre. Il importe de coordonner étroitement la direction et l'exécution des travaux pour obtenir de bons résultats.
- Les divers milieux intéressés doivent pouvoir utiliser les chemins agricoles: agriculteurs, amis de la nature, randonneurs, etc.
- Il convient de régler à temps l'entretien des chemins, ruisseaux, fossés, conduites, etc., en associant si possible les organisations existantes à cette tâche.
- Les paiements directs écologiques alloués en vertu de l'OPD et de l'OQE offrent la possibilité de rétribuer les agriculteurs pour l'entretien et l'exploitation des surfaces renaturées. L'agriculture et la protection de la nature sont ainsi toutes deux gagnantes.
- A la Fondation Seebachtal, on est très content de l'avancement des travaux. Les biotopes se développent bien. Une cartographie de leur faune et de leur flore est établie lors d'examen sur le terrain. Un contrôle des résultats permettra ultérieurement d'apprécier la revalorisation de la nature et de l'environnement.

Alex Hasler, Service de l'agriculture du canton de Thurgovie, division Améliorations structurelles, 8510 Frauenfeld, tél. 052 724 24 07,  
E-mail: alex.hasler@la.tg.ch

Joggi Rieder, Fondation Seebachtal, Bahnhofstrasse 43, 8500 Frauenfeld, tél. 052 720 18 37,  
E-mail: rieder@kadenpartner.ch

Anton Stübi, section Améliorations foncières, tél. 031 322 26 36  
E-Mail: anton.stuebi@blw.admin.ch

## Remise en état périodique de chemins agricoles à l'exemple du canton de Berne

*La conclusion d'une convention-programme entre la Confédération et le canton de Berne, l'automne dernier, a posé le fondement pour la remise en état périodique de 86 km de chemins agricoles dans la partie sud du canton. C'est la première fois qu'une convention de ce type a été passée avec un canton. Le volume de construction correspond à un montant d'environ 9 millions de francs, et les travaux devraient être réalisés dans les années 2005 à 2007. Les premières expériences acquises dans le cadre de cet ouvrage sont pour la plupart positives.*

*Mit dem Abschluss einer Programmvereinbarung zwischen dem Bund und dem Kanton Bern im Herbst des letzten Jahres wurde der Grundstein gelegt für die periodische Wiederinstandstellung von 86 km Güterwegen in der südlichen Hälfte des Kantonsgebietes. Es handelt sich um die erste derartige Vereinbarung mit einem Kanton. Das Bauvolumen beträgt insgesamt rund 9 Mio.Franken. Die Arbeiten sollen in den Jahren 2005-2007 zur Umsetzung gelangen. Die ersten Erfahrungen bei der Umsetzung dieses Werkes sind mehrheitlich positiv.*

*Con la conclusione, lo scorso autunno, di un accordo programmatico tra la Confederazione e il Cantone di Berna sono state gettate le basi per il ripristino periodico di 86 chilometri di strade agricole nella parte sud del territorio cantonale. Trattasi del primo accordo di questo tipo stipulato con un Cantone. L'intervento comporta un costo complessivo di 9 milioni di franchi circa. I lavori dovrebbero essere realizzati negli anni 2005-2007. Le prime esperienze fatte in relazione a quest'opera sono perlopiù positive.*

### Base légale de la Confédération

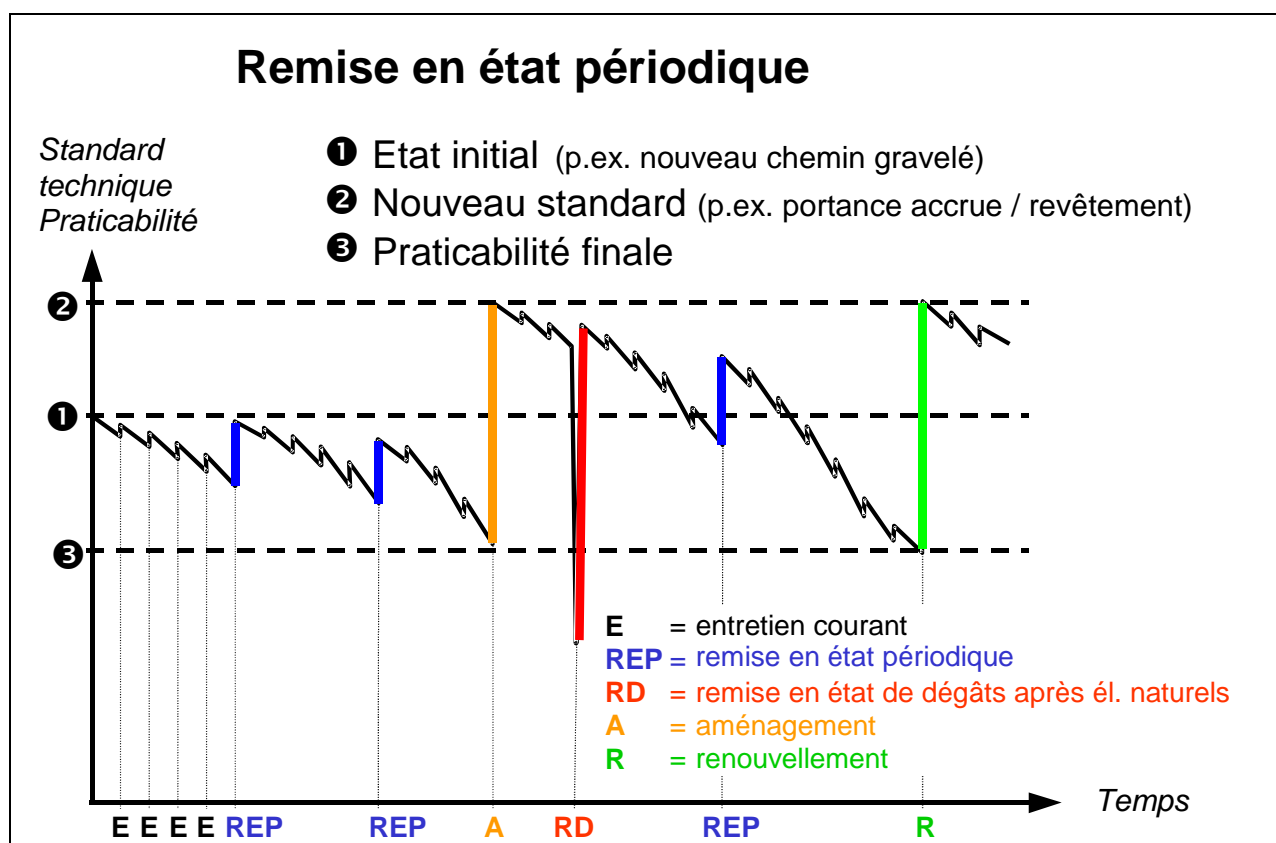
L'agriculture doit absolument disposer d'infrastructures adéquates et modernes. Il doit exister des chemins carrossables pouvant être empruntés sans risque avec les véhicules et machines usuels (accès aux fermes, chemins d'exploitation et chemins alpestres). En outre, il faut entretenir les installations destinées à la régulation du régime hydrique du sol, en particulier les drainages des terres assolées. Comme toutes les installations techniques, ces infrastructures sont soumises à l'usure et au vieillissement. Dans le cadre de la Politique agricole 2007, une nouvelle mesure a été introduite, soit la « remise en état périodique » (ci-après REP). On entend par là les travaux planifiés, effectués à des intervalles de plusieurs années pour préserver la valeur et la substance d'un bâtiment ou d'une installation. La Confédération se propose d'apporter son soutien aux propriétaires des ouvrages, afin que les frais soient supportables. La base légale pertinente (art. 95, al. 4, LAgr) est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2004. La Confédération peut maintenant accorder des contributions forfaitaires pour la REP d'améliorations foncières. Par contre, elle ne peut pas soutenir l'entretien courant.

Les modalités d'exécution sont fixées dans l'ordonnance sur les améliorations structurelles (OAS), qui est entrée en vigueur à la même date. Des contributions fédérales au titre de REP peuvent en principe être octroyées pour :

- des chemins,
- des téléphériques,
- des assainissements agricoles,
- des installations d'irrigation,
- des adductions d'eau dans la région de montagne et des collines ainsi que dans la région d'estivage,
- des murs de pierres sèches de terrasses affectées à l'exploitation agricole.

Les coûts subventionnables de chemins et d'assainissements sont fixés à l'art. 3 et à l'annexe 3 de l'ordonnance de l'OFAG du 26 novembre 2003 sur les aides à l'investissement et les mesures d'accompagnement social dans l'agriculture (OIMAS). Les forfaits pour les chemins se situent, selon le degré de difficulté, dans une fourchette allant de 22'000 à 45'000 fr./km. Ceux accordés pour les conduites principales d'un assainissement sont fixés à 4'000 fr./km. Les frais subventionnables de téléphériques, d'installations d'irrigation, d'adductions d'eau et de murs de pierres sèches sont fixés sur la base des coûts de construction effectifs. Les contributions forfaitaires sont calculées selon les taux applicables aux mesures collectives.

Afin d'assurer une pratique homogène, la Division Améliorations structurelles de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) a donné des précisions dans la circulaire 6/2003 du 22 décembre 2003 ([www.meliorationen.ch/f/kreisschreiben.html](http://www.meliorationen.ch/f/kreisschreiben.html)).



Le but d'une REP consiste à maintenir l'état et la substance d'un ouvrage au niveau initial aussi longtemps que possible. Avec d'autres mesures de remise en état (remise en état, aménagement, renouvellement), elle permet de réduire au maximum les frais d'entretien.

#### Distinction entre REP et autres mesures d'amélioration à l'exemple des chemins agricoles

L'appréciation de plusieurs cas a montré qu'il n'est pas toujours facile de distinguer une REP des autres types d'améliorations. La REP n'est pas un entretien courant, ni un aménagement ni un renouvellement (cf. graphique ci-dessus). Elle peut être définie à l'aide du tableau ci-après (les couleurs correspondent au graphique) :

Catégorie de mesure	Contenu	Aide financière de la Confédération	Périodicité
Entretien courant pour garantir la sécurité	Contrôle, nettoyage, travaux d'entretien, service hivernal, réparations courantes	Aucune	Régulièrement
Remise en état périodique REP	Reprofilage, renouvellement, couche de couverture, révision d'installations de drainage et d'ouvrages d'art	Contributions forfaitaires selon l'art. 16a OAS ainsi que selon l'art. 3 et l'annexe 3 OIMAS  Pas de crédits d'investissements	8 -12 ans
Remise en état après destruction par des événements naturels	Après des glissements de terrains majeurs nécessitant l'utilisation de machines de chantier et d'engins lourds	Contributions en pourcentage des frais de construction, crédits d'investissements seulement pour les mesures collectives	Selon le besoin
Aménagement, renouvellement	Elargissement de la chaussée, construction d'une place d'évitement, augmentation de la portance	Contributions en pourcentage des frais de construction, crédits d'investissements seulement pour les mesures collectives	Aménagement selon le besoin, renouvellement après env. 40 ans

(Source: circulaire DAS/OFAG 6/2003)

### Travaux préliminaires en vue d'une convention-programme REP dans le canton de Berne

La préparation de cette convention-programme était une nouveauté. Lors d'une visite sur les lieux en juillet 2003, les représentants de la Confédération et du canton ont discuté de la manière de procéder et élaboré des propositions concernant les formalités. En novembre de la même année, le premier projet était prêt ; il a ensuite été mis à jour par les services juridiques des deux parties.

Les travaux préliminaires, jusqu'à la signature de la convention, ont duré un peu plus d'un an. Comme c'était une innovation, la procédure était encore assez lourde. Il faudra dorénavant resserrer les délais pour la présentation des dossiers afin de réduire le temps d'attente jusqu'au début des travaux de remise en état.

En septembre 2004, la Confédération et le canton ont signé la convention-programme (2004 à 2007) pour la REP de chemins agricoles, dont les chiffres-clés sont les suivants :

Paramètre	Chiffres
Nombre d'objets	35
Longueur	Total: 86.2 km
Coûts donnant droit aux contributions (Confédération)	fr. 3'846'000.-
Forfait fédéral total	fr. 1'314'000.-
Contribution cantonale	fr. 1'314'000.-
Devis	fr. 8'906'000.-
Répartition régionale des objets	Emmental (15), Oberland bernois (15), Thoune et Préalpes (5)

La convention-programme contient le dispositif et deux annexes, qui comprennent:

- un tableau Excel détaillé avec une description géographique des objets indiquant les degrés de difficultés (faible, moyen, élevé), les coûts et les contributions ;
- un rapport technique avec des descriptifs de projet par objet (extrait de carte, description de l'agriculture et, selon les cas, des rapports cantonaux spécialisés).

### Application de la convention-programme

Les entreprises REP devraient être réalisées dans les années 2005 à 2007. Comme il a été convenu par contrat, le canton présentera à l'OFAG les demandes de contributions deux fois par an au maximum. Les paiements dépendront de l'avancement des travaux.

La Division Améliorations structurelles de l'OFAG a, en tout temps, un droit de contrôle et de regard sur toutes les parties du contrat. La Confédération se réserve par ailleurs le droit d'examiner des tronçons de chemin sur place, soit immédiatement après leur réalisation, soit lors du décompte final.

Les taux forfaitaires seront vérifiés par une comparaison avec les coûts de construction effectifs au moment du décompte final. De premières évaluations des coûts de remise en état (REP au sens de la circulaire) dans les cantons SO, FR et LU ont montré que les coûts effectifs sont très proches des coûts qui donnent droit aux contributions selon l'ordonnance de l'OFAG sur les aides à l'investissement et les mesures d'accompagnement social dans l'agriculture (OIMAS ; taux fixes en fr./km).

### Perspectives

La base légale est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004. Les expériences recueillies jusqu'à présent sont pour la plupart positives. Nous encourageons les cantons à faire usage de la nouvelle mesure afin de réduire les coûts d'entretien des ouvrages. La conclusion d'une convention-programme portant sur plusieurs années (3 à 5) diminuera considérablement les charges administratives une fois que le système sera rodé, à condition évidemment qu'un nombre suffisant de REP puissent être réalisés durant la période visée. Les cantons pourront aussi choisir de présenter, annuellement, des projets globaux comprenant plusieurs objets.

Pendant les prochaines années, il faudra acquérir des expériences supplémentaires. Il n'est pas exclu que des adaptations s'imposeront après l'évaluation des divers projets REP.

Ueli Salvisberg, section Améliorations foncières, tél. 031/322 26 57  
E-mail: ueli.salvisberg@blw.admin.ch